

Les procédures d'admission

Avec un diplôme de maîtrise en orientation

Conformément à ses règlements et aux exigences prescrites par le Code des professions du Québec, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) doit s'assurer de la compétence des individus intéressés à joindre ses rangs. Pour être admis à l'Ordre, il faut répondre aux exigences prescrites par le Code des professions du Québec et les règlements de l'Ordre.

Les diplômes suivants donnent ouverture au permis de conseiller d'orientation :

- Maîtrise en sciences de l'orientation avec stage et essai (M.A.)
de l'Université Laval
- Maîtrise en éducation, option carriérologie, avec stage et essai (M.Éd.)
de l'Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en orientation avec stage et essai ou avec stage et mémoire (M.Sc.)
de l'Université de Sherbrooke
- Master of Arts (M.A.), non-thesis, Counselling Psychology Program
de l'Université McGill

Diplôme obtenu il y a plus de 3 ans

Une personne dont le diplôme a été obtenu plus de trois ans avant sa demande d'admission doit faire étudier son dossier par le comité des admissions par équivalence, pour évaluer si elle a maintenu ses connaissances à jour. À cette fin, elle doit fournir un curriculum vitae détaillé et une description de la formation continue qu'elle a reçue au cours des trois dernières années.

Le comité des admissions par équivalence fait sa recommandation au Conseil d'administration, lequel peut, en vertu du Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre, et s'il l'estime nécessaire pour la protection du public, imposer un stage ou un cours de perfectionnement.

Après avoir été informée de la recommandation par le comité des admissions par équivalence, la personne peut demander de se faire entendre par le Conseil d'administration pour révision de cette décision.

Exigences linguistiques

En vertu de l'article 35 de la Charte de la langue française qui mentionne que les ordres professionnels ne peuvent délivrer de permis qu'à des personnes qui ont de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de la profession, la personne doit en démontrer cette connaissance.

Une personne est réputée avoir cette connaissance si :

- ▶ Elle a suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou postsecondaire dispensé en français.
- ▶ Elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire.
- ▶ À compter de l'année scolaire 1985-1986, elle a obtenu au Québec un certificat d'études secondaires.

Les candidats à l'admission qui ne répondent pas à l'une ou l'autre des conditions précédentes doivent se soumettre à un examen de français de l'Office de la langue française. Un formulaire d'inscription à l'examen est prévu à cet effet et sera envoyé par l'OCCOQ aux candidats et aux candidates qui en feront la demande.

Cette disposition peut entraîner un délai supplémentaire pour l'admission à l'OCCOQ puisque le candidat doit réussir cet examen pour que son permis lui soit délivré.

Liste des documents nécessaires à la demande d'admission

Toute demande d'admission ne sera étudiée que sur réception de tous les documents suivants :

- le formulaire de demande d'admission dûment complété et signé;
- le relevé de notes du baccalauréat authentifié et transmis à l'Ordre par l'université;
- le relevé de notes de la maîtrise authentifié et transmis à l'Ordre par l'université;
- le relevé de notes de la propédeutique, le cas échéant, authentifié et transmis à l'Ordre par l'université
- une preuve de l'obtention du diplôme de maîtrise (photocopie ou attestation);
- un curriculum vitae détaillé pour les personnes dont le diplôme a été obtenu plus de 3 ans avant la demande d'admission;
- un chèque couvrant les frais d'ouverture de dossier;
- un chèque couvrant les frais d'étude de dossier pour les personnes qui ont obtenu leur diplôme plus de 3 ans avant la demande d'admission.

Frais

- ▶ Frais d'ouverture de dossier au montant de 68,99 \$ (taxes incluses).
- ▶ Frais d'étude de dossier au montant de 431,16 \$ (taxes incluses) pour les personnes qui ont obtenu leur diplôme plus de 3 ans avant leur demande d'admission.

Libeller vos chèques ou mandats à l'ordre de : OCCOQ.

Faire parvenir votre demande d'admission accompagnée de vos documents à :

OCCOQ – Admission

520-1600, boul. Henri-Bourassa Ouest
Montréal, QC H3M 3E2



Formulaire de demande d'admission

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse de résidence

_____	_____	_____
N° civique	Rue	App.
_____	_____	_____
Ville	Province	Code postal
_____	_____	_____
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	

Courriel : _____

Sexe : F M

Date de naissance : _____
année mois jour

Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle?

Oui Non Si oui, fournir en annexe une copie certifiée conforme de la décision.

Faites-vous ou avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par le Comité de discipline d'un ordre professionnel ou d'une décision disciplinaire rendue hors du Québec?

Oui Non Si oui, fournir en annexe une copie certifiée conforme de la décision.

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Formation universitaire

Titre des diplômes

Université

Date d'obtention

Formation pratique (stage de 2^e cycle)

Lieu (*nom organisme, organisation ou entreprise*)

Nom du superviseur, titre professionnel

Date

Emploi actuel

Titre du poste occupé

Date d'entrée en fonction

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

N° civique

Rue

Bureau

Ville

Province

Code postal

DÉCLARATION RELATIVE À L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Vous devez maintenant choisir la prime d'assurance-responsabilité professionnelle selon deux catégories :

- A. J'exerce ma profession en pratique privée
- B. J'exerce ma profession dans le secteur public

Prenez note que si votre catégorie change en cours d'année, vous devez nous en aviser afin de modifier votre couverture.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, les renseignements personnels sont confidentiels et ne serviront qu'à procéder à la délivrance de votre permis. Les dossiers seront conservés au siège social de l'Ordre et n'auront accès à votre dossier que les employés de l'OCCOQ dûment assermentés.

De plus, vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier ou de rectification des renseignements qui y sont versés en faisant la demande par écrit au secrétaire de l'OCCOQ.

Je comprends qu'une fausse déclaration entraîne le rejet de ma demande et qu'une demande acceptée sous fausse déclaration devient nulle.

Je demande à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec la délivrance d'un permis et j'atteste que les renseignements fournis sont exacts.

Date

Signature



BORDEREAU DE PAIEMENT

S.V.P. spécifier votre mode de paiement :

Ouverture de dossier ($60 + 3 + 5.99 = 68.99$ \$) : Chèque _____ Carte de crédit _____

Étude de dossier ($375 + 18.75 + 37.41 = 431.16$ \$) : Chèque _____ Carte de crédit _____
(pour les personnes qui ont obtenu leur diplôme plus de 3 ans avant leur demande d'admission.)

NOTE :

Veillez noter que vous devez nous faire parvenir vos relevés de notes originaux ou copie certifié de l'université par la poste

Veillez libeller votre chèque à OCCOQ et le poster avec votre formulaire à l'adresse suivante :

OCCOQ
520-1600, boul. Henri-Bourassa O.
Montréal (Québec) H3M 3E2

Tél. : 514 737-4717
Télec. : 514 737-2172

Numéro de carte : _____

Date d'expiration : _____

Signature : _____

Titulaire de la carte _____
(en lettre moulées)

Veillez nous faire parvenir votre formulaire et l'information de votre carte de crédit par la poste, par courriel ordre@orientation.qc.ca, ou par télécopieur.